



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 avril 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*

#### Chapitre 2 des recettes Recettes générales

#### Table des matières

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant de loyers . . . . .	2
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations . . . . .	3
C. Intérêts bancaires. . . . .	4
D. Vente de matériel usagé . . . . .	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs . . . . .	4
F. Contribution d'États non membres . . . . .	4
G. Services de télévision et services analogues . . . . .	4
H. Recettes accessoires . . . . .	5

---

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.



Tableau IS2.1

**Tableau récapitulatif par source de revenus**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif approuvé)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
A. Recettes provenant de loyers	8 736,9	21 154,8	12 417,9
B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	3 408,2	3 537,7	129,5
C. Intérêts bancaires	25 493,2	25 105,9	(387,3)
D. Vente de matériel usagé	163,7	83,1	(80,6)
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	1 609,9	1 709,9	100,0
F. Contributions d'États non membres	21,0	23,5	2,5
G. Services de télévision et services analogues	38,1	54,0	15,9
H. Recettes accessoires	1 016,8	826,9	(189,9)
<b>Total</b>	<b>40 487,8</b>	<b>52 495,8</b>	<b>12 008,0</b>

**A. Recettes provenant de loyers**

- IS2.1 Les recettes prévues à la présente rubrique, dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'Organisation à New York, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et autres organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu de l'accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour les bureaux mis à la disposition d'autres organisations dans les locaux qu'elle occupe à Vienne. Si tel était le cas, les loyers devraient être reversés au Gouvernement autrichien. Conformément à la recommandation formulée en 2001 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, les recettes que l'Office des Nations Unies à Nairobi tire des loyers sont utilisées pour financer la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux dans le complexe de Gigiri. Comme le Secrétaire général l'annonçait dans son rapport sur la gestion des biens immobiliers et les travaux de construction en cours hors Siège (A/65/351), les travaux de construction ont pour l'essentiel été achevés en décembre 2010 et les travaux d'aménagement intérieur devraient être réalisés au cours du premier semestre de 2011. Les locaux devraient être pleinement occupés à la mi-2011. Comme l'indique la ventilation détaillée des dépenses figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, l'intégralité des coûts de construction du projet ne devrait pas être acquittée avant la mi-2012. Par la suite, conformément à la pratique antérieure au projet de construction, les recettes provenant des loyers seront versées intégralement au chapitre 2 des recettes.
- IS2.2 L'augmentation des recettes locatives (12 417 900 dollars) tient à l'effet combiné de l'augmentation des recettes locatives à verser au chapitre 2 des recettes à Nairobi (11 000 000 de dollars) une fois les frais de construction intégralement acquittés, et d'augmentations au Siège (562 300 dollars), à Genève (793 900 dollars) et à Bangkok (61 700 dollars). Au Siège, l'augmentation prévue tient à la réoccupation des deux succursales bancaires du bâtiment du Secrétariat après l'achèvement prévu en 2012 des travaux de rénovation prévus dans le plan-cadre d'équipement. L'augmentation des recettes locatives à Genève s'explique par un réajustement des dépenses d'entretien à imputer sur les recettes locatives pour l'exercice 2012-2013 par rapport aux dépenses prévues pour l'exercice 2010-2011. L'augmentation à Bangkok résulte d'une hausse des loyers convenue avec les organismes locataires compte tenu des prix sur le marché local.

Tableau IS2.2

**Recettes locatives**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif approuvé)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	3 698,6	4 260,9	562,3
Office des Nations Unies à Genève	1 606,1	2 400,0	793,9
Office des Nations Unies à Nairobi	–	11 000,0	11 000,0
Commission économique pour l’Afrique (Addis-Abeba)	1 903,7	1 903,7	–
Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (Bangkok)	1 481,5	1 543,2	61,7
Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	47,0	47,0	–
<b>Total</b>	<b>8 736,9</b>	<b>21 154,8</b>	<b>12 417,9</b>

**B. Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d’autres organisations**

IS2.3 Les recettes prévues à cette rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Le montant total des prévisions de recettes (3 537 700 dollars) fait apparaître une augmentation de 129 500 dollars, résultant de : a) une augmentation nette de 38 400 dollars des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de conférence et des cours de langue à Genève, sur la base des recettes effectives de 2010; b) une augmentation de 34 800 dollars des remboursements attendus des institutions spécialisées au titre des services de gestion des bâtiments à Vienne, sur la base des recettes effectives de 2010; et c) une augmentation de 56 300 dollars des remboursements prévus au titre des services de reproduction des documents à la Commission économique pour l’Afrique, liée à l’augmentation attendue de la demande de ce type de services au cours du prochain exercice.

Tableau IS2.3

**Remboursement au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d’autres organisations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif approuvé)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Office des Nations Unies à Genève			
Conférences, reproduction et distribution de documents et autres services	1 856,6	1 896,0	39,4
Cours de langues	20,0	19,0	(1,0)
Office des Nations Unies à Vienne			
Communications	825,1	859,9	34,8
Visas et laissez-passer	22,6	22,6	–
Entretien des bâtiments	530,0	530,0	–
Commission économique pour l’Afrique			
Reproduction de documents	63,7	120,0	56,3
Cours de langues	90,2	90,2	–
<b>Total</b>	<b>3 408,2</b>	<b>3 537,7</b>	<b>129,5</b>

## C. Intérêts bancaires

- IS2.4 La crise financière internationale de 2009 a entraîné une baisse considérable des taux d'intérêt, qui demeurent à des niveaux faibles en raison de la fragilité de l'économie mondiale. Cette tendance devrait se poursuivre pendant l'exercice 2012-2013, et les intérêts devraient donc être peu élevés. Les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU devraient baisser de 387 300 dollars par rapport au montant prévu pour l'exercice 2010-2011, pour s'établir à 25 105 900 dollars en 2012-2013.

## D. Vente de matériel usagé

- IS2.5 Le montant estimatif des recettes provenant de la vente de matériel usagé (83 100 dollars), qui représente une baisse de 80 600 dollars par rapport aux prévisions pour l'exercice 2010-2011, a été établi d'après les recettes de 2010. La pratique de la reprise de véhicules anciens par les concessionnaires implique que les recettes qui proviendraient de la revente sont remplacées par une réduction nette des prix d'achat.

## E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

- IS2.6 Un montant estimatif de 1 709 900 dollars, en augmentation de 100 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2010-2011 et calculé d'après les montants effectifs de 2010, devrait être remboursé au titre des dépenses d'exercices antérieurs.

## F. Contributions d'États non membres

- IS2.7 En vertu de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.8 du Règlement financier de l'Organisation, les États non membres de l'ONU qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée, au financement des dépenses afférentes à ces activités. Par sa résolution 44/197 B du 21 décembre 1989, l'Assemblée a approuvé la méthode révisée de calcul des contributions des États non membres présentée dans le rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa quarante-neuvième session (A/44/11, par. 50 à 52, et Add.1 et Add.1/Corr.1). Selon cette méthode, un montant annuel forfaitaire est calculé en début d'année. Les recettes prévues à cette rubrique (23 500 dollars) correspondent aux contributions qui devraient être versées par le Saint-Siège, seul État non membre appartenant à la catégorie visée ci-dessus, pour l'exercice biennal 2012-2013.

## G. Services de télévision et services analogues

- IS2.8 Les recettes prévues au titre des services de télévision et des services analogues, telles que les droits perçus pour la publication d'images de la Photothèque de l'ONU à des fins commerciales dans des monographies, les redevances au titre de services fournis et autres redevances perçues au titre de la recherche, la projection et la duplication de vidéos et de films de la collection de l'ONU, s'établissent à 54 000 dollars, en baisse de 15 900 dollars par rapport aux recettes effectivement perçues à cette rubrique en 2010.

## H. Recettes accessoires

IS2.9 Diverses recettes ne pouvant être classées de façon satisfaisante sous aucune des rubriques précédentes, comme les versements au titre de demandes d'indemnisation, les chèques périmés et les remises consenties par des compagnies aériennes, sont classées ici. Le montant estimatif (826 900 dollars), en baisse de 189 900 dollars, a été calculé d'après les recettes effectivement perçues à cette rubrique en 2010.

---